

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 18–19 février 2013

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2013/9-C
17 janvier 2013
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2012 — ALGÉRIE 200301

Aide aux réfugiés du Sahara occidental

Nombre de rations	Nombre moyen par mois: 90 000 rations générales plus 35 000 rations générales de supplémentation
Durée de l'intervention	18 mois (1 ^{er} janvier 2013–30 juin 2014)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	40 524 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	19 842 501
Coût total pour le PAM	31 694 690

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMC*: M. D. Belgasmi tél.: 066513-3561

Directeur de pays, Algérie, OMC: M. U. Osman courriel: ussama.osman@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)

RÉSUMÉ

1. Depuis 1975, l'Algérie accueille des réfugiés du Sahara occidental. Les camps sont situés dans l'ouest de l'Algérie, région désertique inhospitalière et isolée, où les possibilités de parvenir à l'autosuffisance sont extrêmement réduites.
2. Le Gouvernement algérien a porté secours aux réfugiés jusqu'en 1986, date à laquelle le PAM a commencé à fournir un appui alimentaire de base aux plus vulnérables. Selon la toute dernière enquête nutritionnelle, la prévalence de la malnutrition aiguë globale a nettement reculé, passant de 18 pour cent en 2008 à 8 pour cent en 2010. Mais la malnutrition reste préoccupante: le taux de retard de croissance n'a que légèrement diminué, passant de 32 à 30 pour cent, et la prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et chez les femmes qui ne sont pas enceintes reste élevée.
3. Le Gouvernement ayant souhaité que le PAM continue d'apporter son appui, le Programme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont procédé à une mission d'évaluation conjointe en octobre 2011, dont il est ressorti qu'il fallait poursuivre l'assistance alimentaire et que la plupart des réfugiés étaient encore fortement tributaires de l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale pour leur survie.
4. Les objectifs spécifiques de la présente intervention prolongée de secours et de redressement sont conformes au Plan stratégique du PAM pour 2008-2013, et mettent à profit les résultats obtenus dans le cadre de la précédente opération. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'ayant pas procédé à l'enregistrement en bonne et due forme des réfugiés, le PAM s'est fondé sur les chiffres retenus par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux fins de planification et a prévu de fournir 90 000 rations alimentaires générales et 35 000 rations de supplémentation par mois aux réfugiés les plus vulnérables. L'assistance alimentaire du PAM vise principalement à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de base des réfugiés les plus vulnérables, à améliorer leur consommation alimentaire et à soutenir leurs moyens de subsistance, au titre de l'Objectif stratégique 1¹. En complément, d'autres organisations humanitaires fournissent des aliments frais, du poisson en boîte, de la levure et du thé.
5. Le PAM a également pour objectif de réduire la malnutrition aiguë et l'anémie chez 10 000 enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mères allaitantes, grâce à un soutien nutritionnel. Pour traiter la malnutrition aiguë modérée, le PAM continuera de fournir des rations alimentaires enrichies aux enfants âgés de 6 à 59 mois, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes souffrant de malnutrition au moyen d'un programme de supplémentation alimentaire ciblée. Dans le cadre de la stratégie globale interinstitutions de lutte contre la malnutrition, toutes les distributions sont assurées par l'intermédiaire de dispensaires.
6. Le PAM continuera de distribuer à 31 900 filles et garçons réfugiés scolarisés en primaire des collations de milieu de matinée composées de barres de dattes enrichies. Cette action vise à améliorer les taux de scolarisation et de poursuite des études au titre de l'Objectif stratégique 3¹.

¹ Objectif stratégique 1 – sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 3 – Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition.

7. Compte tenu des conditions climatiques très rigoureuses et des menaces environnementales, le PAM poursuivra les efforts entrepris pour améliorer les installations de stockage extérieur de vivres.
8. Le partenaire coopérant du PAM est le Croissant rouge algérien, désigné par le Gouvernement algérien comme l'agence d'exécution officielle pour toute l'assistance humanitaire destinée aux réfugiés.